

Budget Primitif

2012

Budget Principal

Version corrigée pour
le Conseil Municipal du 23 janvier 2012





SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
INTRODUCTION.....	4
LES PRIORITES POLITIQUES.....	7
I. LA SOLIDARITE.....	7
II. L'ACTION CULTURELLE ET SPORTIVE.....	9
II.1. La culture.....	9
II.2. Les sports.....	10
III. L'EDUCATION ET LA JEUNESSE.....	10
IV. L'ENVIRONNEMENT URBAIN.....	11
V. L'ECONOMIE.....	12
VI. LES MOYENS.....	13
LES EQUILIBRES FINANCIERS (Y COMPRIS ADDITIF DU 23 JANVIER 2012).....	15
I. BALANCE CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES.....	17
II. BUDGET PRIMITIF 2012 DU BUDGET PRINCIPAL (Y COMPRIS COMPLEMENTS DU 23 JANVIER 2012).....	18
III. SYNTHESE DES RATIOS REGLEMENTAIRES (DECRET DU 27 MARS 1993).....	19
LA FISCALITE.....	20
I. LES TROIS TAXES.....	20
II. LES ROLES SUPPLEMENTAIRES.....	21
III. LES COMPENSATIONS.....	21
IV. TOTAL.....	22
V. DROITS DE MUTATION.....	22
VI. AMENDES DE POLICE.....	22
LES DOTATIONS.....	23
I. LES DOTATIONS DE L'ETAT.....	23
II. LES VERSEMENTS DE LA METRO.....	25
II.1. Attribution de compensation.....	25
II.2. Dotation de solidarité communautaire.....	25
II.3. Total.....	25
LE PERSONNEL.....	26
I. EVOLUTION DES DEPENSES ENTRE LE BP 2011 ET LE BP 2012.....	26
I.1. Dépenses en année « courante ».....	26
I.2. Mesures diverses.....	26
II. EVOLUTION DES CREDITS ET EFFECTIFS DE 2010 A 2012.....	27
III. EVOLUTION DES CREDITS DE 2011 A 2012 : DETAIL.....	27
IV. EVOLUTION DES EFFECTIFS CONSOLIDES (VILLE ET CCAS EN ETP AU 31 DECEMBRE 2010).....	28
L'ENDETTEMENT.....	29
I. ANNUITE D'EMPRUNTS (BUDGET PRINCIPAL).....	29
I.1. Poids de l'annuité.....	29
I.2. Evolution de l'annuité.....	30
I.3. Répartition frais financiers / remboursement en capital.....	31
II. TAUX MOYEN PONDERE ET DUREE DE VIE MOYENNE (BUDGET PRINCIPAL).....	32
II.1. Taux moyen pondéré.....	32
II.2. Durée de vie moyenne.....	33
III. EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT CONSOLIDE.....	34





IV. GARANTIES D'EMPRUNTS	35
IV.1. Evolution des garanties d'emprunts de 2005 à 2012	35
IV.2. Répartition des garanties d'emprunts par organisme bénéficiaire.....	35
L'INVESTISSEMENT	37
I. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	37
II. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	37
LES PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN 2012 ...	38
III. COMMISSION ECOLOGIE URBAINE.....	38
IV. COMMISSION DEVELOPPEMENT CULTUREL, SPORTIF ET EDUCATIF	38
V. COMMISSION SOLIDARITE	39
VI. COMMISSION ECONOMIE INNOVATION INSERTION	39
VII. COMMISSION RESSOURCES	39
LES BUDGETS ANNEXES	40
I. ACTIVITES ECONOMIQUES	40
II. CUISINE CENTRALE	41
III. LOCAUX CULTURELS	42
IV. MISTRAL – EAUX CLAIRES	43
V. SELF CLEMENCEAU	44
VI. STATIONNEMENT.....	45
VII. TEISSEIRE – JEUX OLYMPIQUES	46





INTRODUCTION

Le budget 2012 de la Ville de Grenoble est le quatrième budget de la mandature. Il a, une nouvelle fois, été construit dans un contexte de fortes préoccupations économiques et sociales. Chaque année depuis 2008, les préparations budgétaires se sont en effet déroulées en prenant en compte l'impact sur l'économie réelle et sur la situation sociale de la crise née de l'explosion de la bulle immobilière aux Etats-Unis et de la crise des subprimes.

Cette crise prend depuis plusieurs mois une nouvelle dimension puisque ce n'est plus désormais le seul système bancaire qui est au cœur des troubles mais directement la situation budgétaire des Etats. Cette crise des dettes souveraines s'étend à de nombreux pays de l'Union européenne et a déjà conduit à la démission de deux gouvernements. Elle a également entraîné dans notre pays l'annonce, à quelques semaines d'intervalle, de deux plans de rigueur.

Débuté par le vote, fortement contesté, de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (loi TEPA), le mandat de l'actuelle majorité parlementaire s'achève donc dans la rigueur et l'austérité afin de limiter un déficit budgétaire, dont la Cour des Comptes indique qu'il a été causé aux deux tiers par les politiques menées par les gouvernements successifs de François Fillon. Il s'achève également dans l'improvisation et par des prises de décision guidées par la crainte des réactions des marchés financiers et des agences de notation qui dictent aujourd'hui les choix politiques du Gouvernement.

Les erreurs manifestes réalisées depuis 2008 ne permettent malheureusement pas au Gouvernement de mener la politique de relance de l'offre et de soutien au pouvoir d'achat et à la consommation qui serait pourtant nécessaire. Le Gouvernement refuse d'inscrire nos finances publiques dans une perspective d'avenir, là où la réduction des déficits doit être conjuguée avec des politiques de soutien à la croissance économique. Le Président de la République et le Gouvernement ne proposent donc qu'un seul chemin, celui de la rigueur, de l'austérité et de la récession, notre avenir risquant de ressembler à celui de la Grèce où l'absence de croissance économique se traduit par une stagnation des recettes et une réduction impossible du déficit public.

Dans la recherche d'économies qui est la sienne, le Gouvernement a une nouvelle fois ciblé les collectivités locales. Pour la 5^{ème} année consécutive, les dotations en provenance de l'Etat seront en baisse pour les territoires urbains. Le Gouvernement ayant par ailleurs décidé de créer un fonds de péréquation horizontale entre collectivités, qui touchera inévitablement Grenoble et son agglomération, il est à craindre que les recettes en provenance de l'Etat atteignent un niveau historiquement bas. Cette baisse pourrait être limitée si le Parlement introduisait le critère de l'effort fiscal dans les critères de péréquation, les niveaux d'imposition étant plus élevés dans les communes urbaines, et notamment les villes centre, que dans la moyenne des communes, du fait du niveau des charges supportées.

Et pourtant, les collectivités restent bien, et de loin, les principaux acteurs du financement des dépenses d'investissement dans notre pays, dépenses qui concourent directement au soutien à l'activité économique et partant, au maintien et à la création d'emplois.

Grenoble participe évidemment de cette tendance et le budget 2012 s'inscrit dans la continuité des décisions prises au début du mandat d'opter pour des budgets de relance et de fort soutien à l'économie et à la cohésion sociale.



Construits dans l'optique du maintien d'un niveau historiquement élevé de dépenses d'investissement (58 M€), les choix budgétaires de la Ville sur le volet recettes sont de deux ordres : la non augmentation des impôts locaux et la maîtrise de la dette.

Les taux d'imposition n'augmentent donc pas en 2012. La hausse, à laquelle nous avons procédé en 2009 après 10 ans de stabilité restera donc la seule du mandat. Combinée à de très importants efforts de gestion, elle a permis de donner à la Ville une solidité financière et la capacité d'assumer pleinement ses priorités en faveur de la solidarité (augmentation chaque année depuis 2008 de la dotation au CCAS d'un montant représentant entre 700 K€ et 1,2 M€ par an) et de l'investissement (dépenses cumulées depuis 2008 : environ 220 M€ en 4 ans sur le budget principal, ou 270 M€ avec les budgets annexes).

La politique de maîtrise de l'endettement conduite depuis 2005 est évidemment poursuivie. Accompagnée de démarches de gestion active de la dette, cette volonté aura permis un désendettement de près de 13,5 M€ du budget principal. La solidité financière de la Ville et la quasi absence d'emprunts toxiques dans notre stock de dette continueront à nous permettre d'éviter de trop fortes tensions liées à la crise des liquidités ; toutefois, le renchérissement du recours à l'emprunt lié à l'augmentation des marges des banques limitera l'impact l'an prochain de cette politique de maîtrise de la dette. Cette problématique est d'ailleurs partagée par l'ensemble des collectivités locales à tel point que les principales associations d'élus ont décidé la création d'une agence de financement permettant de souscrire des emprunts sans l'intermédiation du secteur bancaire.

Ces choix s'inscrivent par ailleurs dans un contexte financier globalement contraint, avec, au-delà de la poursuite de la baisse des dotations et compensations de l'Etat, des ressources affaiblies par :

- des droits de mutation stabilisés mais en-deçà des niveaux des années 2006 et 2007,
- des dotations de la Métro inchangées,
- des subventions et participations des autres collectivités impactées par le recentrage de chacune sur ses compétences prioritaires, lié notamment à la crise.

Sur la base de ces recettes représentant 328 millions d'euros, les choix budgétaires du volet dépenses affirment des priorités politiques fortes qui permettront :

- **le maintien du service public municipal et de son périmètre d'intervention, tout en maîtrisant la masse salariale** dont l'évolution est estimée à +1,42% (alors que le poids du GVT reste identique chaque année à environ +2%, quelle que soit l'évolution de l'inflation),
- **la prise en compte des besoins en matière de service public**, notamment dans les domaines sportifs, culturels, de prévention, ... afin de répondre aux attentes des habitants les moins favorisés,
- **la poursuite de la maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement** grâce à des actions continues de redéploiements,
- **la poursuite des politiques de solidarité** (logement, insertion, éducation, action sociale...) **et l'augmentation, à nouveau, de l'aide au CCAS,**
- **le maintien de l'enveloppe globale de subventions aux associations**
- **le maintien d'un fort niveau d'autofinancement** des investissements comme en 2011, et donc le niveau de ceux-ci à 58 M€, sans augmenter l'endettement.

En matière d'investissements le budget 2012 sera marqué par :

- **la poursuite de la métamorphose urbaine de Grenoble** qu'il s'agisse des ZAC comme de Bonne, Bouchayer Viallet ou l'Ile Verte, des travaux d'extension de la ligne B de tramway sur la Presqu'île, des travaux de préparation de l'arrivée de la ligne E ou encore de la première phase opérationnelle des travaux sur les quais, sur les contre-allées de la ligne E et sur de nouveaux espaces stratégiques du centre ville,
- **le maintien de la priorité reconnue depuis 2005 au renouvellement urbain et social des quartiers Politique de la Ville** avec notamment les premiers travaux préparatoires au



réaménagement de la crique centrale de la Galerie de l'Arlequin mais aussi la clôture des opérations Teisseire ou Mistral 1,

- **l'amplification des travaux de construction ou d'entretien des équipements publics** avec lesancements, notamment, des chantiers de la nouvelle école Beauvert (accompagnée évidemment de la poursuite du plan de remise à niveau du patrimoine scolaire), de la salle des musiques amplifiées, de la réhabilitation de la piscine Chorier Berriat ou du complexe couvert de tennis de la Plaine des Sports.

2012 verra également un renforcement des politiques conduites de façon partenariale avec la Métro en matière de logement ou de développement durable, grâce aux ressources dégagées par la fiscalité additionnelle. Ceci permettra notamment d'accentuer et de mutualiser les politiques, déjà très engagées à Grenoble, en matière de construction de logements sociaux et d'isolation des bâtiments.

Au final, la Ville entend en 2012 **assumer pleinement ses responsabilités en maintenant le cap de la politique fixée au début du mandat** et en poursuivant ses efforts en matière d'investissement, de solidarité, d'insertion, de développement personnel et de renforcement nécessaire du « mieux vivre ensemble ». Ce faisant, la Ville de Grenoble entend maintenir sa position de rempart contre les effets de la crise.



LES PRIORITES POLITIQUES

I. LA SOLIDARITE

Solidarité et proximité.

Au premier rang des préoccupations de la Ville, figure la réponse efficace et proportionnée qu'elle doit donner aux demandes de proximité de ses habitants : accès aux services sociaux du CCAS, exercice de la citoyenneté, respect de la tranquillité et de la salubrité publiques, réponse aux démarches administratives. A la lumière des évolutions actuelles de la situation économique et sociale du pays et de notre territoire, il faut considérer que la collectivité sera dans les prochaines années encore plus sollicitée pour venir en aide aux plus démunis, pour garantir un vivre ensemble de plus en plus malmené.

Elle ne disposera pour cela d'aucune capacité supplémentaire pour agir : ressources propres contenues, participation d'autres institutions publiques et de l'Etat en constant repli dans les domaines social et du logement. Il lui faudra donc procéder à des redéploiements dans la mobilisation de ses moyens.

La Ville poursuivra son niveau élevé de soutien au CCAS, qui, après une réorganisation, poursuit son objectif d'assainissement financier, sans relâcher pour autant son effort en faveur des plus démunis. Le niveau global d'intervention dans le champ de l'action sociale devra être maintenu autour de 25 M€ par an.

Grenoble devra conduire à son terme la première génération des conventions ANRU en clôturant les programmes Mistral 1 et Teisseire, en amplifiant le programme Villeneuve, en poursuivant le programme Chatelet et en préparant Mistral 2. La Ville a un programme ambitieux de rénovation urbaine. Pour la politique de la ville, l'effort doit rester constant les prochaines années, entre 8 et 10 M€ d'investissement total.

Se loger et habiter la ville.

Cette politique essentielle, dans une ville soumise à des contraintes géographiques fortes, subit un certain retrait des financements de l'Etat et des autres collectivités territoriales. Le programme pluriannuel mis en œuvre fort heureusement par la Métro, pourra compenser en partie ces replis dommageables de l'action publique en faveur du logement. Au-delà de 2012, il faut créer les conditions d'un redémarrage des programmes de construction permettant d'assumer les nécessaires relogements induits par la rénovation urbaine et l'accueil dans de bonnes conditions d'une population aux revenus modestes.

Les orientations de la Ville dans les années à venir doivent servir le "vivre ensemble" :

- droit au logement,
- mixité sociale et solidarité entre générations dans l'accès au logement,
- mobilisation du parc privé,
- lutte contre l'exclusion et l'insalubrité,
- maintien d'un niveau de 20 % de logement social dans la part des logements disponibles,
- soutien aux bailleurs sociaux, dans un contexte de fin d'exonération de la TVA sur les revenus locatifs, de vacances dans le patrimoine ancien, avec des locataires en situation toujours plus précaire.





La Ville devra maintenir son effort financier annuel autour de 3M€ en faisant levier pour disposer d'autres financements publics, au premier chef celui de la Métro.

Depuis 2010, la ville a accentué et rationalisé ses actions en matière de prévention et de sécurité. L'année 2011 a vu la poursuite à un niveau supérieur aux prévisions, du programme d'équipement de la police municipale. Fin 2011 et 2012 verront le renforcement de la politique de prévention de la délinquance.

Ce double effort : le respect des règles et arrêtés du maire, avec la police municipale et les conditions d'une cohabitation apaisée sur l'espace public et dans la ville, pour tous, va s'intensifier dans les années à venir. Les Grenoblois vivent et ressentent encore un sentiment de vulnérabilité dans leurs déplacements ou sur leur lieu de vie. Ils expriment vis-à-vis de leur municipalité une grande attente face aux incivilités et aux actes répréhensibles.

L'orientation de la Ville demeurera cependant dans le strict champ de ses compétences, sans prendre le relai d'une police nationale en repli, à présent, de l'espace public (sauf en ZUS), car elle se concentre sur des fonctions de maintien de l'ordre ou d'enquêtes.

Les moyens dédiés, font appel aux financements d'équipements de proximité, à des expérimentations telle la vidéo surveillance, à du personnel qualifié et équipé et à une bonne coordination de l'ensemble des services en contact avec la population.

On sait qu'en matière de prévention et de sécurité la cause première reste la désespérance économique et sociale, que seules des politiques vigoureuses en faveur de l'emploi (relevant de l'Etat) et de l'insertion, sont à même de combattre.

La ville mobilisera ses moyens en les organisant autour de quatre axes :

- la présence humaine,
- la coopération renforcée avec la police nationale, la justice et les autres partenaires,
- une dynamique de projets et de renforcement des moyens,
- le rappel aux règles du vivre ensemble et à la loi.

Le niveau d'intervention doit demeurer autour de 1 M€ par an, hors ressources humaines, qui constitue le plus gros poste de dépenses en matière de prévention-sécurité.

La santé des Grenoblois.

Elle bénéficiera d'un soutien constant, au service de la santé des enfants scolarisés et de l'hygiène publique. Une collaboration nouvelle et contractualisée doit s'établir avec l'Etat via l'ARS. Pour les années à venir les axes de travail seront les suivants :

- répondre aux situations de détresse psychologique ou psychiatrique, sans pour autant se substituer à l'Etat, compétent en la matière. A cet égard le renouvellement de la coopération avec le CHAI devra être une priorité,
- maintenir un service de santé scolaire pluridisciplinaire au plus près des secteurs de la ville en achevant l'organisation arrêtée en 2010,
- promouvoir la santé en assumant le rôle de commune-centre en matière de prévention avec le soutien financier de la métro.

Les moyens mobilisés par la Ville, de l'ordre de 1,3 M€ en faveur de la santé des grenoblois, devront toujours être orientés pour faire levier de financements externes. Une relation contractuelle renouvelée avec l'ARS, le CHAI, la Métro, permettra de le garantir.

Soutenir le monde associatif : la ville devra faire face aux demandes de soutien en forte croissance du réseau associatif grenoblois. La ville, collectivité la plus proche et la plus engagée, reste



actuellement la seule à garantir un volume constant de soutien public, pour l'ensemble du milieu associatif, de l'ordre de 2,4 M€ pour l'ensemble des politiques de solidarité. Une orientation budgétaire qui doit rester stable, même si en son sein, les réaffectations, suppressions ou renforcements de soutien, seront à mener.

Le principe retenu est la non substitution de la ville aux autres financeurs publics en retrait, le recours au financement de projets, plus qu'à des subventions forfaitaires de fonctionnement. Les secteurs de la santé, de la prévention, de l'action sociale, seront suivis avec une attention renforcée, compte tenu de la réponse que ces associations apportent à l'attente des usagers.

II. L'ACTION CULTURELLE ET SPORTIVE

II.1. La culture

Dans le contexte de raréfaction des financements publics, la Ville maintient son soutien aux acteurs culturels, tout en cherchant à optimiser davantage encore les modes de gestion des services communaux.

La politique culturelle poursuit et amplifie son action dans les démarches transversales : la lutte contre les inégalités, l'éducation et la jeunesse. En témoignent quelques unes des actions qui seront visibles en 2012 : Pass culture avec le CCAS (8 000 € de la DAC pour la saison 2011-2012) ; ouverture du "Prunier sauvage" -ex centre culturel Bachelard- (319 864 € d'investissement sur les budgets 2009, 2010 et 2011 pour réhabiliter l'équipement), porté par cultur'act ; projet "culture en mouvement" en partenariat avec des écoles primaires de la ville ; approfondissement du projet jeunesse et culture du futur équipement du 24 rue Ampère (ex Brise-Glace).

Elle accompagne les évolutions du paysage culturel grenoblois en maintenant ses moyens et en soutenant les acteurs dans les transformations en cours des différentes disciplines : musiques actuelles en préfiguration de la Salle de musiques amplifiées (contrat de DSP : 68 850 € de subvention au délégataire en 2012), deuxième année des "Détours de Babel" issu de la fusion du festival de jazz et des 38èmes Rugissants (subvention qui sera proposée au conseil de janvier 2012. Subvention 2011 = 233 000 €) ; théâtre, avec le fonctionnement en année pleine du nouveau dispositif de soutien à l'activité théâtrale porté par l'association le Tricycle et le Théâtre municipal (subvention de 170 000 € qui sera proposée au conseil de décembre 2011).

L'établissement public de coopération culturelle "Ecole Supérieure d'Art et Design Grenoble-Valence" (ESAD), né du rapprochement des écoles d'art de Grenoble et de Valence, permettant aux étudiants d'intégrer l'espace européen de l'enseignement supérieur, est à présent sur les rails. A noter que, dans ce cadre d'excellence, le choix a été fait de maintenir les cours à destination du grand public, dont le succès est permanent.

En 2012, le musée Stendhal / appartement Gagnon, labellisé "Maison des illustres" par le Ministère de la Culture, ouvrira ses portes (780 000 euros d'investissement dont 30 000 prévus au BP 2012 pour réhabiliter l'appartement).

2012 sera aussi labélisée "Année Rousseau" à l'occasion du tricentenaire de sa naissance.

Les équipements culturels de la ville coordonneront leurs actions en faisant dialoguer les deux événements.

L'exposition "Die Brücke" devrait être une découverte importante pour le public du Musée, dans le sillage du succès, en 2011, de l'exposition Chagall.



Enfin, les travaux de sécurisation du Conservatoire se poursuivent (400 000 € d'investissement prévus au BP 2012) et la pose de la première pierre de la SMA sur le site Bouchayer-Viallet constituera un événement pour les professionnels et amateurs des musiques actuelles (3 376 093 € de dépenses brutes prévues au BP 2012).

II.2. Les sports

Les trois piliers du sport, de masse, haut niveau et professionnel gardent un équilibre certain en 2012 (3,32 M€ de subventions versées aux clubs), qui confirmera également la politique socio-sportive à l'égard des jeunes adultes dans les quartiers Sud au travers de la mission « sport et quartiers » (5 300 jeunes accompagnés).

En 2012, la Ville continuera à soutenir les pratiques des différents publics, dans près de 30 disciplines, en favorisant le plus possible la coopération entre les clubs pour éviter la dispersion des moyens. Depuis la rentrée, la programmation de la mise à disposition des équipements s'est faite de manière à permettre une optimisation de leur usage (+ 20 % de fréquentation en plus).

La chute du GF38 en CFA 2 est bien sûr dans les esprits. Cependant la ville souhaite poursuivre son soutien à ce sport extrêmement populaire en maintenant un effort significatif au centre de formation, seul à même de permettre le retour à un niveau d'excellence de l'équipe locale.

L'action « jeunes en montagne » continue de grandir. Le succès de l'opération 2000 jeunes à 2000 mètres, menée par la Mission montagne, associant notamment les structures socioculturelles et les bailleurs sociaux vient compléter, en l'élargissant et l'amplifiant, l'action de sensibilisation menée au travers du ski scolaire et de l'opération "jeunes en montagne".

En 2012, les travaux pour la réhabilitation complète de la piscine Chorier Berriat sont en cours (coût opération TDC de 5,4 millions), et ceux pour les Tennis de la Plaine des sports seront lancés (coût travaux HT de 6,6 millions). La consultation sera conduite pour le gymnase de la Rampe et le marché de maîtrise d'œuvre contractualisé pour la reconstruction de l'ex-gymnase de la Piste.

III. L'EDUCATION ET LA JEUNESSE

Marque de son dynamisme, 49% de la population de Grenoble a moins de vingt neuf ans et sa population en âge scolaire ne cesse de croître. Ainsi 11 811 élèves sont inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville à cette rentrée, soit 2,63% de plus que l'année dernière.

La Direction éducation jeunesse se réorganise en profondeur en 2012 dans l'objectif tant de mieux assurer ses missions obligatoires que d'amplifier la mise en œuvre du Projet éducatif grenoblois, en favorisant les transversalités avec les autres actions de la Ville et des partenaires, à l'échelle des secteurs.

Au sein des écoles, c'est le temps de la pause méridienne qui restera la priorité de l'année 2012. La désignation d'animateurs référents pour les temps périscolaires va continuer d'améliorer la qualité des temps de repas et d'animation.

Il est prévu de relocaliser la classe passerelle sur le quartier Jouhaux. Cette expérimentation est évaluée très positivement par l'Education nationale et la Ville.



Les conventions triennales d'objectifs et de moyens (2009-2012) liant la ville et les structures socioculturelles seront en discussion pour préfigurer la période suivante. La mutualisation des structures continue de porter ses fruits. Ainsi le budget socioculturel augmente (5,4 M€ en subventions versées) - mais c'est bien au profit d'une activité plus importante. Malgré la baisse des autres concours publics au secteur, 1 M€ de recettes sont prévus en 2012, principalement de la Caisse d'Allocations Familiales.

L'ouverture d'un nouvel espace petite enfance dans l'ancienne crèche Mozart permettra de répondre aux besoins émergents de l'augmentation de population du secteur 1.

L'équipe jeunesse s'étoffe et les contacts de terrain qu'elle organise portent véritablement leurs fruits dans les quartiers du sud de la ville : plus d'actions collectives, émergence d'associations, amélioration de l'accès à l'emploi, bon niveau d'accès aux dispositifs portés par la Ville : services civiques, et diverses bourses : Fonds initiatives jeunesse et aide au premier départ, bourses BAFA (34 000 €).

L'espace jeunes prend sa place dans les quartiers Teisseire-Jouhaux, et les études de programmation pour un nouvel équipement "jeunesse" vont être lancées.

Le plan de maintenance des écoles est maintenu à son niveau de 2011. Par ailleurs les travaux de réhabilitation de l'école Anatole France vont s'achever alors que la construction de l'école Beauvert va démarrer. Des travaux vont être réalisés à l'école Jean Macé pour accueillir les enfants qui vont arriver dans les logements du quai de la Graille.

Accompagnant le développement urbain du Nord de la Ville, une étude préfigurant le programme d'une nouvelle école sur la presqu'île va être lancée.

IV. L'ENVIRONNEMENT URBAIN

Le poste "énergie fluides" devrait augmenter d'environ 2,2% malgré des hausses du coût de l'énergie pouvant aller jusqu'à 10% pour le fioul. En 2012, des fourchettes de 2 à 10% d'augmentation des tarifs des fluides ont été annoncées.

L'augmentation relative du budget fluides est le résultat d'une maîtrise des consommations et de la poursuite des actions en direction des économies d'énergie pour lesquelles un budget est toujours inscrit.

En ce qui concerne la gestion immobilière du patrimoine de la Ville qui recouvre les charges de propriétaire (immeubles dont la Ville est propriétaire) et les charges locatives (immeubles loués par la Ville) la poursuite de l'effort de maîtrise des charges et la recherche d'une optimisation de l'utilisation du patrimoine bâti de la Ville permettra de stabiliser ce poste de dépenses. Malgré tout, ces charges subissent une hausse de plus de 2,5% sur l'année 2012.

Pour les espaces publics, la priorité sera donnée à l'entretien et au traitement phytosanitaire des arbres afin d'assurer un cadre de vie agréable aux nombreux usagers des espaces verts de la Ville. Dans le même temps, l'action de la Ville en faveur de la propreté sera poursuivie et les actions de proximité renforcées.

Bien évidemment, le soutien de la Ville aux associations liées à l'environnement sera reconduit et les crédits pour la réhabilitation du patrimoine devraient être en augmentation notamment pour des études sur les copropriétés dans le cadre des projets d'aménagement soit plus de 270 000€ (Esplanade, Flaubert, Villeneuve).



Pour ce qui est de l'investissement, la Ville amplifiera son action en matière de travaux de proximité notamment dans le cadre de la modification de la collecte des déchets à la Villeneuve (700 000€) ou encore sur le renforcement de l'éclairage public (700 000€).

Parallèlement aux travaux de proximité, les travaux relatifs au Cœur de Ville (3 722 000€) dont l'aménagement des quais (1 990 000€) ainsi que ceux relatifs aux contre-allées du Tram E (710 000€) entrent dans leur phase opérationnelle et mobilisent un effort financier conséquent de la part de la Ville.

V. L'ECONOMIE

Dans une conjoncture de crise et d'incertitude économique, le budget 2012 poursuivra une politique d'investissements afin de soutenir l'activité économique et la création d'emplois pour tous. Grenoble, pôle d'innovation et de haute technologie poursuivra une politique en faveur de l'emploi des plus démunis.

Ainsi, dans le respect du Code des marchés publics (CMP), la ville renforcera l'utilisation du levier de la commande publique pour favoriser l'insertion des publics en difficulté. La ville de Grenoble mettra en effet à profit les perspectives offertes par le Code des marchés publics pour développer les "clauses d'insertion" et "marchés de services d'insertion" dans ses marchés publics.

Ce budget proposera donc d'utiliser tous les leviers disponibles pour soutenir l'activité économique et favoriser l'emploi.

L'activité économique doit être soutenue

Le niveau total des dépenses d'investissement atteint près de 6,9 M€, hors opérations financées au budget annexe "activités économiques" qui s'élèvent à 7,7 M€

▪ Le soutien à la chaîne de l'emploi

Le budget est orienté en faveur des investissements créateurs d'activités et d'emplois.

→ poursuite des opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain pour un total de 2 M€

- aménagement de la zone Bouchayer-Viallet qui s'enrichit de nouveaux programmes de logements, de nouvelles surfaces de bureaux afin d'accueillir de nouvelles familles et de nouvelles entreprises (la société ATOS Origin et 600 emplois s'installent sur le site à l'été 2011),
- aménagement de la Presqu'île Scientifique dans le cadre d'EcoCité pour bâtir un vrai quartier de ville et d'agglomération dans toutes ses fonctions urbaines tout en donnant de l'ampleur et de la visibilité aux projets universitaires et de recherche,

→ programme de **requalification des bâtiments communaux à vocation économique** (4,5 M€) : zone d'activités des Peupliers dans la Zone Franche Urbaine (BA), Cémoi (BA), Alpexpo (BA), MIN (BA), Palais des Sports, Maison du Tourisme,

→ soutien aux **activités commerciales et artisanales**, avec le FISAC Centre Ville et le FISAC Tram E qui accompagne le projet "Cœur de Ville-Cœur d'agglomération",

→ avec la poursuite de projets innovants (4 M€) : pépinière d'entreprises, développement de la recherche et de l'enseignement supérieur avec les opérations CPER et Plan Campus, soutien aux projets partenariaux d'innovation comme Nanobio, Cancéropôle Clara, Tasda, Pôles de compétitivité avec une priorité aux PME-PMI et aux laboratoires publics.



Tous ces investissements participent à développer l'économie de la connaissance et l'innovation, et ils sont générateurs d'emplois directs, indirects et induits. Ils participent à l'activité du secteur du BTP, à la sous-traitance industrielle et au secteur des services. Ils concourent à développer les partenariats entre la recherche et l'industrie.

→ **avec la politique d'insertion par l'économique** : le Forum pour l'Emploi, les actions "100 chances-100 emplois", "Jobs et Cités", "Créer sa boîte-crée son emploi", les chantiers d'insertion, les emplois d'été, ... sont autant d'initiatives conduites en partenariat avec les entreprises afin de multiplier les initiatives qui permettent d'insérer durablement les publics prioritaires, les plus éloignés de l'emploi. Ces actions mobilisent un engagement total de près de 400 K€

Ce travail sera poursuivi et amplifié en lien avec la Mission Locale afin d'offrir aux grenoblois, en particulier les jeunes, des perspectives d'accès à l'emploi durable.

Le budget en faveur de l'insertion des publics en difficulté est en croissance afin de renforcer et d'étendre les actions d'insertion professionnelle en direction des jeunes des quartiers (100 chances-100 emplois, emplois d'été,...).

■ **Asseoir le rayonnement international de Grenoble**

Ville jeune et internationale, Grenoble abrite plus de 40 nationalités et entretient toute l'année des liens forts avec ses partenaires. Le soutien au tourisme d'affaires et à l'Office de Tourisme participent de ce rayonnement international. Le budget 2012 assure la poursuite des efforts engagés en faveur de la Maison de l'International afin de doter la ville d'un équipement qui participe au rayonnement international de Grenoble et à l'accueil des résidents et visiteurs étrangers ou porteurs de projets à l'international.

Le budget 2012 est mobilisé pour développer la présence et le rayonnement de Grenoble sur la scène européenne et internationale, en dynamisant sa politique de jumelage et de coopération décentralisée notamment en direction de Ouagadougou.

Les accords de coopération sont engagés, fondés sur l'échange de savoir-faire et d'expériences entre villes jumelles, sur la solidarité et l'intérêt réciproque. La coopération décentralisée permet de répondre aux attentes de nos partenaires étrangers, de mettre en valeur les compétences de la Ville et de mobiliser les acteurs socio-économiques et culturels dans des projets concrets.

En conclusion, le budget 2012 traduira la volonté d'amplifier la dynamique économique et l'ouverture à l'international. Il participera à conforter les emplois d'aujourd'hui et à préparer ceux de demain, les projets initiés et les investissements programmés favoriseront l'accès à l'emploi pour tous.

VI. LES MOYENS

Le département AG-RE est un département "Ressources". Il assure auprès des élus, de la Direction Générale et des services, des prestations dans les domaines juridique, des moyens d'information et de la gestion et optimisation du patrimoine municipal.

La Direction des Ressources Juridiques fournit conseils et contrôles dans les domaines de la conformité juridique (actes administratifs, marchés publics, tenue des conseils municipaux) et de la protection de la collectivité (assurances). On notera que la couverture des dommages aux biens est tributaire de la sinistralité, ce qui influe sur le montant de la prime et de sa révision.



La Direction de Moyens d'Information assure la cohérence du Système d'Information (SI) et systématisé l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). En 2012, le développement des applications de gestion et de communication vers les usagers des services, ainsi que la téléphonie sous IP seront poursuivies. 2012 verra également le déploiement d'un projet d'accueil grand public, avec la création d'un centre d'appel ayant pour objectif une systématisation du recueil des demandes des citoyens et une coordination des réponses dans les meilleurs délais.

La mutualisation de certains services avec la Communauté d'Agglomération est engagée, avec le recrutement d'un Directeur des Moyens d'Information commun.

La Direction des Bâtiments élabore et met en place un projet global permettant une connaissance exhaustive du patrimoine bâti de la collectivité et un traitement assurant une optimisation de ce patrimoine, qui nécessite une rationalisation et une mise à niveau (entretien, regroupement, cessions si possible). Assumer les responsabilités du propriétaire et satisfaire les besoins de la collectivité de façon pérenne sont à l'ordre du jour.

Le Département Ressources Humaines et relations sociales continuera à œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail des agents : conditions matérielles, formation, promotions des agents. L'emploi public sera maintenu afin de répondre dans une période difficile pour nombre de nos concitoyens à la forte demande de service public.

Le Département Finances-Achats-Contrôle de gestion poursuivra pour sa part ses efforts d'optimisation de la gestion des ressources de la Ville afin de permettre, comme les autres fonctions supports, la conduite des politiques publiques décidées par la municipalité.





LES EQUILIBRES FINANCIERS (Y COMPRIS ADDITIF DU 23 JANVIER 2012)

Avertissement

Le budget 2012 intègre d'importantes modifications de périmètre dans les domaines du stationnement et de la restauration scolaire, modifications demandées par la Trésorerie Municipale pour clarifier les relations entre le budget principal et les budgets annexes concernés.

En matière de stationnement, les recettes du stationnement sur voirie (environ 7 M€) seront encaissées dans le budget principal. Les charges de personnel du contrôle du stationnement (environ 1,4 M€), comme les dépenses liées aux horodateurs, seront payées dans le budget principal. Le budget annexe stationnement conserve les dépenses et recettes liées au service public industriel et commercial du stationnement en ouvrages. Compte tenu de l'importance du coût des investissements, et donc de l'impossibilité de facturer aux usagers le coût réel du service, une subvention du budget principal au budget annexe (4,2 M€) est prévue.

En matière de restauration scolaire, les recettes en provenance des familles (2,85 M€) seront encaissés dans le budget principal, dans la mesure où celles-ci contribuent au financement de la "pause méridienne" et pas uniquement à celui des repas produits par la cuisine centrale. Le budget principal remboursera au budget annexe Cuisine Centrale les repas consommés en fonction de leur prix de revient (3,5 M€).

Ces modifications de périmètre se traduisent par une augmentation d'environ 8 M€ des dépenses et recettes du budget principal. Le présent document signale autant que possible les incidences sur certains ratios.

De même le budget 2012 intègre le remplacement de l'ESAG, service municipal d'enseignement artistique, par l'EPCC ESAD. Le budget primitif 2011 prévoyait des dépenses de personnel, des charges à caractère général et autres, ainsi qu'en recettes des subventions de la Région, de l'Etat et du Département. Le budget 2012 ne comprend plus qu'une subvention versée à l'ESAD et une subvention reçue du Département, la charge nette pour la Ville étant sensiblement identique.

Note à la Commission Ressources du 11 janvier 2012

Objet : Document de présentation du budget primitif 2012

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les élus,

Lors de la présentation du budget primitif 2012, le 19 décembre dernier, j'ai été interrogé sur des changements intervenus entre 2011 et 2012 dans le document de présentation du budget, pour la partie "équilibres financiers".

Je vous prie de trouver ci-joint le tableau modifié de la page 17 (*page 18 de la présente version*) de ce document de présentation, permettant de mieux visualiser l'évolution des dépenses et recettes, selon la méthode de présentation de 2011, et selon la méthode appliquée pour 2012 et que j'ai expliquée en séance.



Cette méthode a été appliquée par la Direction des Finances pour 2012, comme le font beaucoup d'autres collectivités locales. Elle consiste à ne prendre en compte que les recettes réelles et à exclure les mouvements d'ordre entre le fonctionnement et l'investissement, dont notamment la recette d'ordre relative aux "travaux d'investissement en régie" (TIR). En contrepartie, la dépense d'ordre d'investissement correspondant à ces TIR n'est également pas prise en compte à la ligne dépenses d'investissement.

Je proposerai à la Commission Ressources qu'un examen comparatif des différentes méthodes d'analyse financière existantes (Ministère des Finances, Direction générale des collectivités locales, Chambres régionales des comptes, Experts financiers,...) soit effectué avant le vote du compte administratif 2011, afin de déterminer ensemble quelle présentation privilégier.

Il convient toutefois de retenir que le document budgétaire voté, et ses nombreuses annexes, n'a connu aucune modification de présentation entre 2011 et 2012 et qu'il est toujours conforme à l'instruction budgétaire et comptable M14. L'analyse financière, comme la plupart des informations fournies dans le document de présentation, n'a pas de caractère obligatoire. Ce document évolue chaque année pour améliorer l'information mise à disposition des élus municipaux. Ainsi, à compter de 2012, le document présente, en page 21, l'évolution des droits de mutation et du produit des amendes de police.

L'évolution positive entre 2011 et 2012 de l'épargne de gestion et de l'épargne nette, ou autofinancement net des investissements, est due pour une part significative aux évolutions de périmètre du budget principal, notamment pour ce qui concerne le stationnement sur voirie et l'éclairage public.

Par ailleurs, cette augmentation est totalement absorbée par le maintien d'un haut niveau d'investissements, soit plus de 58 M€(hors TIR), malgré la baisse du niveau des subventions reçues et la baisse prévue des recettes de cessions, tout en maintenant un léger désendettement.

Je me tiens à la disposition de chacun des groupes politiques pour entrer plus dans le détail sur ces différents sujets.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jérôme SAFAR

I. BALANCE CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

BP 2012	Activités économiques	Cuisine centrale	Locaux culturels	Mistral - Eaux Claires	Self Clemenceau	Stationnement	Teisseire Jeux olympiques	Total Budgets annexes	Budget principal	Total
---------	-----------------------	------------------	------------------	------------------------	-----------------	---------------	---------------------------	-----------------------	------------------	-------

FONCTIONNEMENT										
Recettes de gestion	4,56	5,79	1,70	0,31	1,08	7,94	0,75	22,12	278,39	300,51
Dépenses de gestion	2,36	5,36	0,25	0,30	1,01	2,82	0,73	12,83	234,71	247,54
Epargne de gestion	2,21	0,43	1,45	0,01	0,07	5,12	0,02	9,28	43,67	52,95

ANNUITE DE LA DETTE	2,36	0,38	1,42	0,01	0,04	4,26	0,01	8,48	34,70	43,18
Frais financiers	0,93	0,16	0,49	0,00	0,00	1,95	0,01	3,54	10,18	13,72
Remboursement en capital	1,43	0,22	0,93	0,00	0,04	2,31	0,00	4,94	24,52	29,46
Epargne nette	-0,16	0,05	0,03	0,00	0,02	0,86	0,00	0,80	8,97	9,77

INVESTISSEMENT										
Recettes d'investissement	7,91	0,00	2,86	0,00	0,04	0,71	0,00	11,52	49,52	61,04
Emprunts	6,92	0,00	1,77	0,00	0,04	0,00	0,00	8,74	23,60	32,34
Autres recettes	0,99	0,00	1,09	0,00	0,00	0,71	0,00	2,79	25,92	28,71
Dépenses d'investissement	7,77	0,05	2,89	0,00	0,06	1,64	0,00	12,41	58,49	70,86

II. BUDGET PRIMITIF 2012 DU BUDGET PRINCIPAL (Y COMPRIS COMPLEMENTS DU 23 JANVIER 2012)

En millions d'euros	méthode 2011		méthode 2012	
	BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
FONCTIONNEMENT				
Recettes de gestion	265,57	280,39	263,57	278,39
Fiscalité (3 taxes) et compensations	124,99	129,89	124,99	129,89
Dotations Métro (AC, DSC)	51,96	51,96	51,96	51,96
Dotations Etat (DGF, DSU, DCTP)	46,96	46,88	46,96	46,88
Autres recettes	41,66	* 51,66	39,66	49,66
Dépenses de gestion	224,20	234,72	224,20	234,72
Frais de personnel	123,49	125,23	123,49	125,23
Transferts	28,05	28,64	28,05	28,64
CCAS	23,31	24	23,31	24,00
Autres dépenses	49,35	* 56,85	49,35	56,85
EPARGNE DE GESTION	41,37	** 45,67	39,37	43,67
En millions d'euros	BP 2011	BP 2012	BP 2011	BP 2012
ANNUITE DE LA DETTE	33,54	34,7	33,54	34,70
Frais financiers	9,52	10,18	9,52	10,18
Remboursement en capital	24,02	24,52	24,02	24,52
EPARGNE NETTE	7,83	10,97	5,83	8,97
INVESTISSEMENT				
Recettes d'investissement	52,25	49,52	52,25	49,52
Emprunts nouveaux	21,35	23,6	21,35	23,60
Ressources propres (FCTVA, cessions, subventions...)	30,89	25,92	30,89	25,92
Ajustement opérations pour compte de tiers	0,01		0,01	
Dépenses d'investissement	60,08	60,49	58,08	58,49
<i>dont opérations d'équipement (20,21,23 hors 238)</i>	<i>46,4</i>	<i>45,07</i>	<i>46,4</i>	<i>45,07</i>
<i>dont subventions d'équipement (204)</i>	<i>9,01</i>	<i>10,23</i>	<i>9,01</i>	<i>10,23</i>
<i>dont avances versées aux SEM (238)</i>	<i>2,62</i>	<i>3,15</i>	<i>2,62</i>	<i>3,15</i>

* : dont environ 8 M€ en dépenses et recettes transférés des budgets annexes. A périmètre constant, les dépenses de gestion progressent de 2,5 M€ soit 1,04 %.

** : dont augmentation de l'épargne de gestion liée aux changements de périmètre et modifications des flux budgets annexes / budget principal

III. SYNTHÈSE DES RATIOS RÉGLEMENTAIRES (DECRET DU 27 MARS 1993)

	En euros par habitant	CA 2008	CA 2009	CA 2010	BP 2011	BP 2012
1	Mesure du service rendu <i>Dépenses réelles de fonct. / population</i> ¹	1 468	1 463	1 468	1 469	* 1 539
2	Poids de la fiscalité <i>Produit des impositions directes / population</i>	647	726	748	753	783
3	Taille financière <i>Recettes réelles de fonct. / population</i>	1 615	1 669	1 705	1 656	* 1 749
4	Effort et niveau d'équipement <i>Dépenses d'équipement brut / population</i>	290	304	245	320	303
5	Niveau d'endettement <i>Encours de la dette / population</i>	1 735	1 735	1 725	1 710	1 689
6	DGF / population	293	294	292	281	282
7	Poids du personnel <i>Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct.</i>	51,00%	51,59%	52,74%	52,74%	* 51,08%
8	Pression fiscale <i>Produits des impositions directes / potentiel fiscal</i> ²	149,08%	161,15%	156,87%	159,37%	158,15%
9	Mesure de l'épargne nette <i>Dépenses réelles de fonct. + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonct.</i>	99,91%	97,46%	95,57%	97,03%	* 96,78%
10	Taux d'investissement <i>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</i>	17,96%	18,22%	14,38%	19,33%	* 17,31%
11	Poids de la dette <i>Encours de la dette / recettes réelles de fonct.</i>	107,37%	103,96%	101,18%	103,25%	* 96,57%

¹ Population INSEE : 159 307(2012), 159 410 (2011)

² Potentiel fiscal : d'après la fiche DGF du 9 juin 2011

	BP 2011	BP 2012
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	234,135 M€	245,178 M€
Produit des impositions directes	120,072 M€	124,816 M€
Recettes réelles de fonctionnement	263,982 M€	278,671 M€
Dépenses d'équipement (20 21 23 sauf 204)	51,015 M€	48,226 M€
Encours de dette	272,574 M€	269,109 M€
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	44,850 M€	44,906 M€
Dépenses de personnel	123,490 M€	125,232 M€
Amortissement du capital de la dette	24,020 M€	24,522 M€
Potentiel fiscal 3 taxes	75,343 M€	78,923 M€

* les DRF et RRF sont majorées en 2012 d'environ 8 M€ résultant des transferts des budgets annexes.

LA FISCALITE

I. LES TROIS TAXES

❖ **Les contributions directes** : s'élèvent à 124,416 M € pour le BP 2012.

Comme l'année précédente, l'évolution prévisionnelle du produit des 3 taxes est exclusivement liée à la variation des bases. Malgré la réforme sur la fiscalité directe locale, la Ville de Grenoble maintient sa politique fiscale au niveau des taux et des abattements.

L'évolution entre les montants notifiés pour 2011 et ceux proposés au BP 2012 est estimée à +2,7%. Cette variation, qui reflète la tendance des dernières années, se décompose en deux éléments :

- la variation physique évaluée à + 1%,
- la variation nominale, fixée par la loi de finances et estimée à + 1,7%, soit le niveau de l'inflation prévue pour 2012.

En millions d'euros	Bases notifiées en 2011*	Coefficients		Bases estimées 2012	Rappel Taux 2011	Taux 2012
		1er coeff. Actualisation Nationale	2ème coeff. Variation Physique			
Taxe d'habitation	211,013	1,7%	1,0%	216,692	21,52%	21,52%
Taxe sur le foncier bâti	205,219	1,7%	1,0%	210,760	36,73%	36,73%
Taxe sur le foncier non bâti	0,456	1,7%	-5,0%	0,440	84,42%	84,42%
TOTAL	416,688			427,893		

En millions d'euros	BP 2011	Notifié 2011*	BP 2012	BP 2012 / Notifié 2011
Taxe d'habitation	44,840	45,410	46,632	2,7%
Taxe sur le foncier bâti	74,394	75,377	77,412	2,7%
Taxe sur le foncier non bâti	0,437	0,385	0,372	-3,3%
TOTAL	119,671	121,171	124,416	2,7%

*d'après la notification prévisionnelle de février 2011 (notification définitive en décembre).



II. LES ROLES SUPPLEMENTAIRES

En millions d'euros	BP 2011	Notifié 2011	BP 2012	BP 2012 / Notifié 2011
Rôles supplémentaires	0,400	0,442	0,400	-9,42%

❖ **Les rôles supplémentaires** : s'élèvent à 0,400 M€

Ils correspondent à des rôles émis pour corriger des omissions ou des erreurs individuelles dans le rôle général. Dépendant de circonstances exceptionnelles, leur montant est difficilement prévisible. De ce fait, la variation des rôles supplémentaires (BP 2012 / notifié 2011) de -9,42% est prudente et le montant proposé équivaut à celui de l'année dernière.

III. LES COMPENSATIONS

En millions d'euros	BP 2011	Notifié 2011*	BP 2012	BP 2012 / Notifié 2011
TH condition modeste	3,326	3,348	3,348	0,00%
TFB condition modeste	0,562	0,606	0,513	-15,36%
TFB ZUS	0,937	0,976	0,947	-3,00%
TFB Logements sociaux	0,094	0,267	0,267	0,00%
TOTAL	4,919	5,197	5,075	-2,35%

*d'après la notification prévisionnelle de février 2011 (notification définitive en décembre).

❖ **Les compensations** : s'élèvent à 5,075 M € pour le BP 2012.

Cette année encore, les compensations fiscales servent de variables d'ajustement et sont incluses dans l'enveloppe normée. Cette dernière à l'échelle nationale est prévue à - 14,5% en 2012. Cette situation accroît donc le coefficient déflateur qui est intégré dans le calcul des compensations.

Aussi, l'évolution des bases ne permet pas de compenser l'évolution à la baisse de ce coefficient et impacte donc directement la compensation.

L'hypothèse pour la Ville est une baisse des compensations TFB conditions modestes et TFB ZUS, qui sont estimées respectivement à -15,4 % et -3 %.

Dans l'enveloppe normée, seules les compensations TFB logements sociaux voient leur évolution rester nulle pour ce nouvel exercice, grâce à l'évolution de leurs bases qui permet de compenser la baisse du coefficient.

Les compensations TH qui ne sont pas incluses dans cette enveloppe, restent également stables.

Le montant des compensations au BP 2012 est inférieur de -2,35 % par rapport au notifié 2011. Toutefois, il faut rester prudent sur cette prospective car l'année dernière la baisse annoncée était de -6 % et les compensations ont malgré tout augmenté de + 5,6%.

IV. TOTAL

En millions d'euros	BP 2011	Notifié 2011*	BP 2012	BP 2012 / Notifié 2011
TOTAL	124,990	126,810	129,891	2,43%

*d'après la notification prévisionnelle de février 2011 (notification définitive en décembre).

V. DROITS DE MUTATION

En millions d'euros	CA 2008	CA 2009	CA 2010	BP 2011	BP 2012
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière (7381)	5,304	4,155	5,997	5,500	6,000

Droits de mutation



VI. AMENDES DE POLICE

En millions d'euros	CA 2008	CA 2009	CA 2010	BP 2011	BP 2012
Amendes de police (1342)	4,604	5,550	4,991	4,950	4,900

Amendes de police





LES DOTATIONS

I. LES DOTATIONS DE L'ETAT

En millions d'euros	BP 2011	Notifié 2011	BP 2012	BP 2012 / Notifié 2011
Dotation Forfaitaire	42,267	42,968	42,323	-1,50%
Dotation de Solidarité Urbaine	2,583	2,583	2,583	0,00%
Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP)	2,107	0,000	0,000	
Dotation Unique des Compensations Spécifiques à la Taxe Professionnelle (DUCSTP)	0,000	2,144	1,970	-8,12%
TOTAL	46,957	47,695	46,876	-1,72%

Les mesures proposées par le Gouvernement auront à plus d'un titre un impact négatif sur l'évolution des principales dotations perçues par la Ville.

La dotation forfaitaire : elle sera à nouveau gelée et le complément de garantie sera à nouveau écrêté. Au total, la dotation forfaitaire de la Ville pourrait diminuer de 8 %, soit une perte de recette de 650.000 euros par rapport à 2011.

La dotation de solidarité urbaine : le montant pour 2012 devrait être identique, comme c'est le cas depuis 2008.

La **réforme de la taxe professionnelle** a engendré la suppression de deux dotations, et l'apparition de 3 autres.

Ainsi, la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP), de même que le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) *communes concernées*, disparaissent au profit de la Dotation Unique des Compensations Spécifiques à la Taxe Professionnelle (DUCSTP), du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) et de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) :

Anciennes recettes	Nouvelles recettes
DCTP	DUCSTP
FDPTP communes concernées	FNGIR + DCRTP

Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle : elle est versée chaque année à partir de 2011. Cette dotation prend en compte une partie de l'ancien Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) *communes concernées*. Elle est attribuée aux communes et aux EPCI dès lors qu'ils perdent des ressources (supérieures à 50K€) du fait de la réforme de la TP. La répartition est effectuée au prorata de cette différence.



FNGIR : cette garantie vient en complément de la DCRTP. Elle permet de compenser les pertes de recettes de chaque collectivité, constatées après la réforme de la TP et après la prise en compte de la DCRTP.

Ces deux dotations sont donc égales à la somme des versements reçus au titre de 2009 et relatifs au FDPTP *communes concernées*.





II. LES VERSEMENTS DE LA METRO

II.1. Attribution de compensation

En millions d'euros	BP 2011	Notifié 2011	BP 2012	BP 2012 / Notifié 2011
Attribution de compensation de la TP	44,767	44,767	44,769	0,00%

L'Attribution de Compensation (AC), restera constante en 2012.

II.2. Dotation de solidarité communautaire

En millions d'euros	BP 2011	Notifié 2011	BP 2012	BP 2012 / Notifié 2011
Dotation de Solidarité Communautaire	7,193	7,193	7,193	0,00%
<i>dont Dotation "hébergement d'urgence"</i>	0,066	0,066	0,066	0,00%
TOTAL	7,193	7,193	7,193	0,00%

La **dotation de solidarité communautaire** (DSC) restera constante en 2012 pour la quatrième année consécutive, à son niveau de 2008.

II.3. Total

En millions d'euros	BP 2011	Notifié 2011	BP 2012	BP 2012 / Notifié 2011
TOTAL	51,960	51,960	51,962	0,00%



LE PERSONNEL

I. EVOLUTION DES DEPENSES ENTRE LE BP 2011 ET LE BP 2012

I.1. Dépenses en année « courante »

Augmentation des traitements	1,94%
<i>dont effet de report</i>	0,24%
<i>dont valeur du point</i>	0,00%
<i>dont GVT(avancement)</i>	1,47%
<i>dont régime indemnitaire</i>	0,22%
Effet de "noria" (différence de niveau indiciaire entre entrées et sorties)	- 0,49%
Total évolution "courante" de la masse salariale	1,45%

I.2. Mesures diverses

Création de postes	0,00%
Baisse recettes de personnel pour contrats aidés	-0,13%
Variation périmètre *	-0,12%
Variation "non permanents"	0,13%
Reclassement des éducateurs	0,06%
Autres Dépenses (=sociales)	0,03%
Total mesures diverses	-0.03%

Total variation 2012 1,42%

NB : les décimales des pourcentages ont été arrondies à la décimale supérieure.

* cette variation concerne le transfert des personnels de l'ESAG à l'EPCC ESAD (- 36 postes), celui du personnel de surveillance du stationnement (+ 41 postes) et l'intégration de personnels d'AGIR.



II. EVOLUTION DES CREDITS ET EFFECTIFS DE 2010 A 2012

	CA 2010			BP 2011		BP 2012	
	Budget principal	Evolution (n / n-1)	Effectif moyen	Budget principal	Evolution (n / n-1)	Budget principal	Evolution (n / n-1)
Personnel permanent (Effectif en ETP)	114,90	3,10%	2 923	114,25	0,21%	115,81	1,37%
Dispositifs d'emplois (Effectif en Nombre)	0,62	10,00%	68	0,74	11,04%	0,81	10,00%
Vacataires + renforts + remplaçants	5,05	-12,00%		5,96	26,78%	6,01	0,91%
Emplois financés	0,63	-1,50%		0,41	-32,16%	0,41	0,00%
Autres dépenses liées au personnel	2,14	13,50%		2,10	0,24%	2,13	1,67%
Total Budget Principal	123,34	2,52%	2 991	123,46	1,13%	125,18	1,40%

III. EVOLUTION DES CREDITS DE 2011 A 2012 : DETAIL

En millions d'euros	BP 2011	BP 2012	Evolution BP 2012 / BP 2011
Personnel permanent	114,25	115,81	1,37%
Apprentis et emplois aidés	0,74	0,81	10,00%
Vacataires + renforts + remplaçants	5,96	6,01	0,91%
Emplois financés	0,41	0,41	0,00%
Autres dépenses liées au personnel	2,10	2,13	1,67%
Total Effectif géré	123,46	125,18	1,40%

Effectif non inscrit	0,04	0,04	0,00%
----------------------	------	------	-------

Total chapitre 012	123,49	125,23	1,42%
---------------------------	---------------	---------------	--------------



IV. EVOLUTION DES EFFECTIFS CONSOLIDES (VILLE ET CCAS EN ETP AU 31 DECEMBRE 2010)

Année	Budget Principal	Budgets Annexes	CCAS	TOTAL
2000	2 989,2	25,0	1 039	4 053,2
2001	3 023,9	27,5	1 039	4 090,4
2002	3 024,0	31,0	1 052	4 107,0
2003	3 032,3	32,0	1 047	4 111,3
2004	3 047,8	37,0	1 106	4 190,8
2005 ¹	2 936,3	38,0	1 163	4 137,3
2006	2 979,2	36,0	1 195	4 210,2
2007 ²	2 984,8	36,0	1 218	4 238,8
2008	2 978,5	34,3	1 190	4 202,8
2009	2 901,4	100,5	1 203	4 204,9
2010 ³	2 922,6	108,2	1 252	4 282,8

¹ La diminution constatée entre 2004 et 2005 sur le Budget Principal est liée au transfert des agents du service GDU à la Communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2005.

² En 2007, 7 ETP d'assistants de groupes politiques ne sont pas décomptés dans les effectifs (imputés en frais de fonctionnement des groupes d'élus).

³ Effectif à fin décembre 2010.

L' ENDETTEMENT

I. ANNUIETE D'EMPRUNTS (BUDGET PRINCIPAL)

I.1. Poids de l'annuité

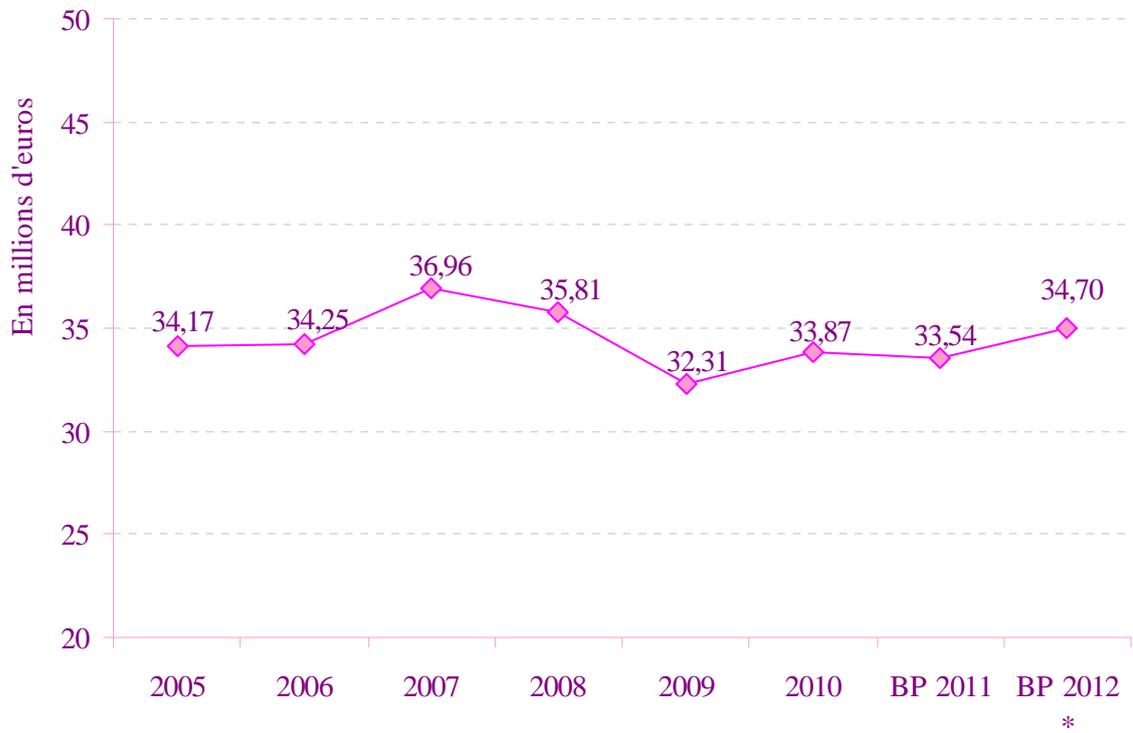


Le poids de l'annuité représente, en pourcentage, le montant de l'annuité de la dette rapporté au montant des recettes réelles de fonctionnement.

Pour 2012, l'annuité de la dette (34,70 M€) devrait être supérieure à celle du budget primitif 2011 (33,54 M€). Les recettes réelles de fonctionnement (cf. avertissement page 13) sont de 278,67 M€
Le poids de l'annuité est donc de 12,45 %.



I.2. Evolution de l'annuité



* L'annuité ne comprend pas le versement Eaux Pluviales comme au BP 2011 suite à leur réimputation au compte 6718.

La stratégie de désendettement engagée depuis 2005 sera poursuivie pour 0,9 M€ en 2012. Ce désendettement est lié à l'écart entre le remboursement en capital (24,52 M€) et les emprunts nouveaux (23,6 M€).



I.3. Répartition frais financiers / remboursement en capital

	2004	2005	2006	2007
Frais financiers	11,18	10,73	10,82	12,13
Remboursement en capital	22,01	23,44	23,43	24,83
TOTAL	33,19	34,17	34,25	36,96

	2008	2009	2010*	BP 2011**	BP 2012
Frais financiers	12,74	8,55	8,26	9,52	10,18
Remboursement en capital	23,07	23,76	25,61	24,02	24,52
TOTAL	35,81	32,31	33,87	33,54	34,70

*Avec intégration du versement EP et désendettement de 1,5 M€

** Avec intégration du versement EP.

Le montant des frais financiers (10,18M€) prévu pour 2012 est en augmentation par rapport à celui du BP 2011 (9,52 M€).

D'une part, les taux variables très bas de 2010 se sont sensiblement relevés en 2011, d'autre part les marges bancaires proposées en 2011 (Euribor + 0,80% à 1,05%) sont nettement supérieures aux conditions proposées en 2010 (Euribor + 0,30%).

La tendance est toutefois baissière sur les frais financiers depuis la crise financière entamée en 2009.

Ces frais comprennent : les ICNE, les charges et produits de couvertures (swaps), et les intérêts générés par l'utilisation de lignes de trésorerie.

II. TAUX MOYEN PONDERE ET DUREE DE VIE MOYENNE (BUDGET PRINCIPAL)

II.1. Taux moyen pondéré

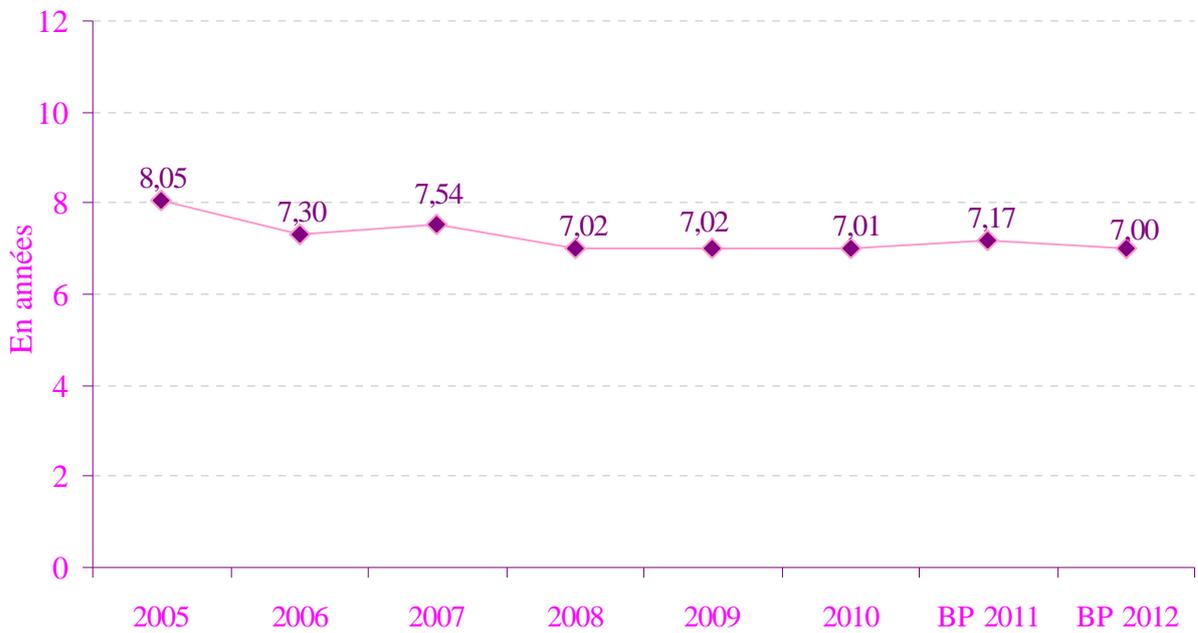


Le taux moyen pondéré permet de mesurer le niveau global des frais financiers générés par l'encours de dette. Il correspond au montant des intérêts de l'année rapporté au capital restant dû au 1^{er} janvier de l'année considérée. Le taux moyen pondéré de 3,51% au 1^{er} janvier 2012 est en légère hausse par rapport au TMP de 3,13% au 1^{er} janvier 2011.

Les frais financiers sont supérieurs de 6,9% aux frais financiers prévus pour 2011, et le capital restant dû est en diminution d'1,3%.



II.2. Durée de vie moyenne



La durée de vie moyenne de la dette tient compte du rythme d'amortissement du capital. Plus l'amortissement est rapide, plus la durée de vie moyenne est courte. Cet indicateur permet ainsi de mesurer la durée que met la Ville à rembourser le capital initialement prêté par la banque.



III. EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT CONSOLIDE

En millions d'euros	CA 2009 au 31/12	CA 2010 au 31/12	Estimation au 01.01.2012
Budget Principal	274,10	272,57	269,11
Budgets Annexes	105,87	104,88	106,84
Activités Economiques	25,36	26,81	32,43
Cuisine centrale	4,49	4,75	4,58
Locaux culturels	18,45	17,64	17,09
Mistral-Eaux Claires	0,05	0,05	0,04
Parkings en régie*	9,71	0	0
Self Clemenceau	0,21	0,20	0,18
Stationnement	45,85	54,33	52,12
Teisseire-Jeux Olympiques	1,75	1,09	0,40
Total budget principal et budgets annexes	379,97	377,45	375,95

IV. GARANTIES D'EMPRUNTS

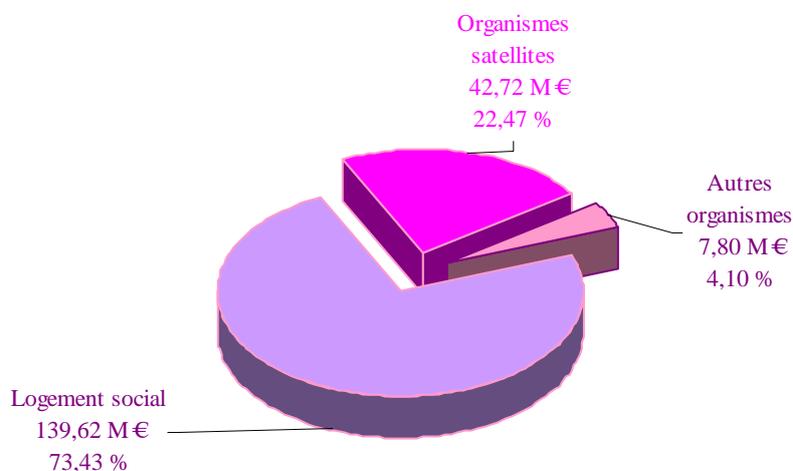
IV.1. Evolution des garanties d'emprunts de 2005 à 2012

Au 31 décembre



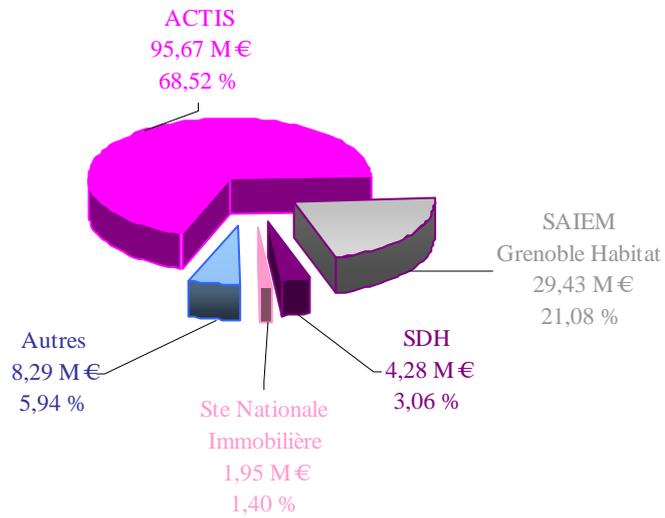
IV.2. Répartition des garanties d'emprunts par organisme bénéficiaire

Répartition générale

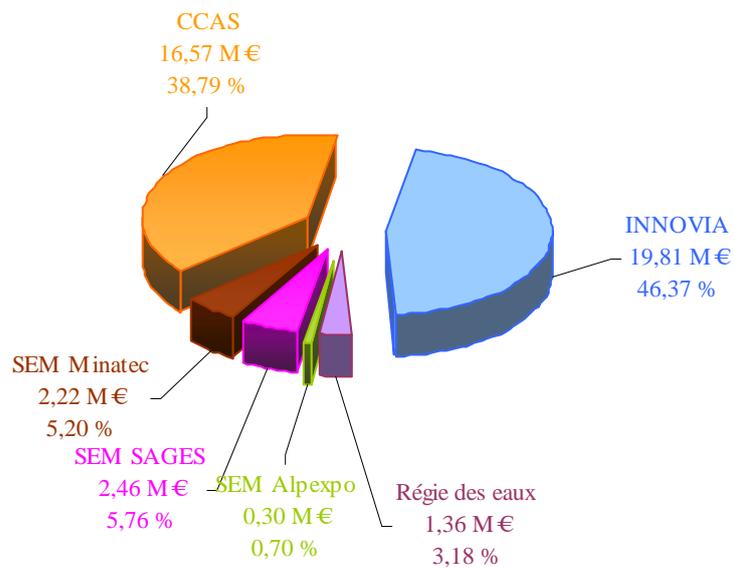




Répartition par organisme de logement social



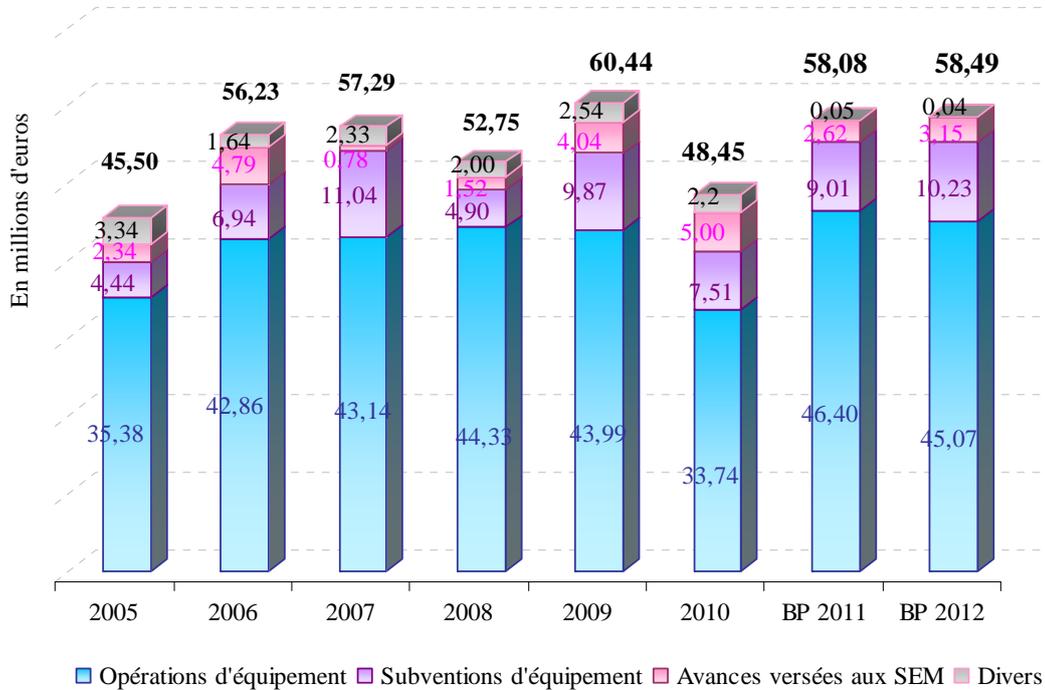
Répartition par organisme satellite



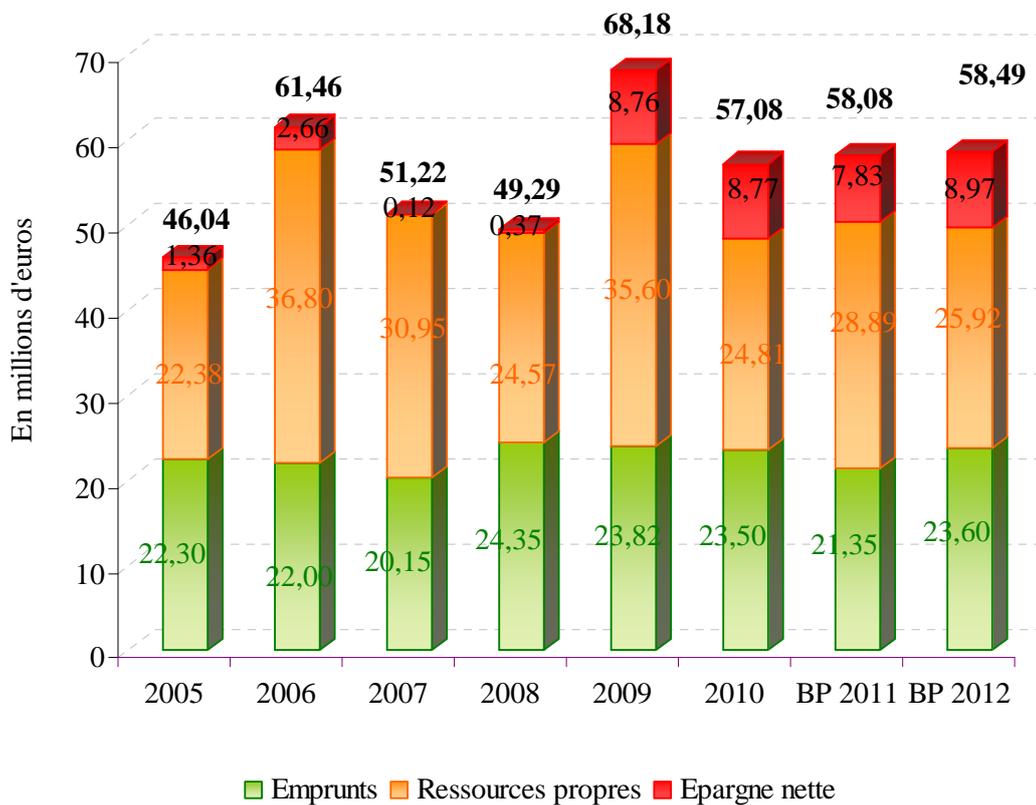


L' INVESTISSEMENT

I. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



II. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT





LES PRINCIPALES OPERATIONS D' INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL EN 2012

III. COMMISSION ECOLOGIE URBAINE

Libellé de l'opération	BP 2012 (dépenses brutes)
Voirie	3 722 000
Cœur de Ville / Cœur d'agglo	3 722 000
<i>dont Espaces publics stratégiques</i>	<i>1 000 000</i>
<i>dont Quais de l'Isère</i>	<i>1 990 000</i>
<i>dont Accompagnement Tramway</i>	<i>710 000</i>
Espaces verts	776 000
ZAC Teisseire JO	333 881
Ravalements de façades (tous secteurs)	182 000
ZAC Blanche Monier	687 000

IV. COMMISSION DEVELOPPEMENT CULTUREL, SPORTIF ET EDUCATIF

Libellé de l'opération	BP 2012 (dépenses brutes)
Ecole Beauvert	5 070 000
Réhabilitation piscine Chorier Berriat	1 371 490
Plan Ecoles et restaurants scolaires	1 200 000
Réhabilitation Ecole Anatole France	677 965
Opération Brise-Glace - Cap Berriat	672 000
Plaine des Sports Tennis	571 000
Musée de Grenoble	491 000
Travaux du CRR	400 000



V. COMMISSION SOLIDARITE

Libellé de l'opération	BP 2012 (dépenses brutes)
Villeneuve Village Olympique	2 340 504
Teisseire	1 264 886
Mistral BP	1 211 781
Jouhaux	729 190
Chatelet	1 334 796
De Bonne	70 000

VI. COMMISSION ECONOMIE INNOVATION INSERTION

Libellé de l'opération	BP 2012 (dépenses brutes)
Presqu'île scientifique	2 722 222
Contrat de plan Etat région	1 700 000
Opération Campus	833 333
Pôles de compétitivité	1 000 000
FISAC Centre Ville + TRAM	325 000
Innovation Pôle Santé Cancéropole	150 000

VII. COMMISSION RESSOURCES

Libellé de l'opération	BP 2012 (dépenses brutes)
Informatique (mat. et logiciel)	1 908 766
Sécurité bâtiments de la Ville	770 000
<i>dont travaux sur l'Hôtel de Ville</i>	<i>650 000</i>
Centre d'appel	30 000



LES BUDGETS ANNEXES

I. ACTIVITES ECONOMIQUES

En millions d'euros	BP 2011	BP 2012
---------------------	---------	---------

FONCTIONNEMENT

Recettes de gestion	4,68	4,56
Dépenses de gestion	2,55	2,36
Epargne de gestion	2,13	2,21

ANNUITE DE LA DETTE

Frais financiers	0,70	0,93
Remboursement en capital	0,94	1,43
Epargne nette	0,49	-0,16

INVESTISSEMENT

Recettes	9,24	7,91
Emprunt	8,00	6,92
Autres recettes	1,24	0,99
Dépenses	9,73	7,77

Le budget annexe Activités Economiques a été créé en 1999. Il regroupe l'ensemble des opérations réalisées par la Ville dans le cadre de la location de son patrimoine économique à des tiers pour des loyers assujettis à la TVA (Alpexpo, entreprises logées sur les sites de CEMOI, Geai, Peupliers, République, Polynôme ...).

Il retrace en dépenses les charges de fonctionnement des locaux (taxe foncière, charges d'entretien, fluides, frais financiers...) et en recettes les loyers et les redevances perçus auprès des usagers.

L'année 2012 marque la poursuite de l'effort d'investissement de la Ville sur les équipements économiques gérés par le budget annexe :

- poursuite du programme de travaux de rénovation de l'ALPEXPO (3,1 M€ inscrits au BP 2012),
- achèvement du programme pluriannuel de réhabilitation du MIN (0,3 M€ en 2012) et de CEMOI (0,15 M€ en 2012),
- programme de travaux sur les Commerces Sud (0,24 M€ en 2012),
- dernière tranche d'acquisition du site Allibert (3 M€).



II. CUISINE CENTRALE

FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	5,65	5,79
Dépenses de gestion	5,24	5,36
Epargne de gestion	0,41	0,43

ANNUITE DE LA DETTE		
Frais financiers	0,15	0,16
Remboursement en capital	0,21	0,22
Epargne nette	0,05	0,05

INVESTISSEMENT		
Recettes	0,00	0,00
Emprunt	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Dépenses	0,05	0,05

Ce budget annexe retrace depuis 2009 les dépenses et recettes d'exploitation de la nouvelle Cuisine centrale. Ces activités regroupent principalement la restauration scolaire, mais également la confection et la livraison de repas aux centres de loisirs, crèches et personnes âgées, dans le cadre d'une convention avec le CCAS.

L'augmentation des dépenses et des recettes de gestion pour l'année 2012 résulte d'une prise en charge des repas à leur coût "réel". Les recettes des restaurants scolaires sont désormais inscrites au budget principal et la subvention d'équilibre disparaît au profit d'un remboursement de frais par la collectivité de rattachement.

Les dépenses d'investissement prévues à hauteur de 0,05 M€ comprennent exclusivement les dépenses d'acquisitions de matériels et les travaux de maintenance.



III. LOCAUX CULTURELS

En millions d'euros	BP 2011	BP 2012
---------------------	---------	---------

FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	1,70	1,70
Dépenses de gestion	0,25	0,25
Epargne de gestion	1,45	1,45

ANNUITE DE LA DETTE		
Frais financiers	0,44	0,49
Remboursement en capital	0,89	0,93
Epargne nette	0,12	0,03

INVESTISSEMENT		
Recettes	0,80	2,86
Emprunt	0,35	1,77
Autres recettes	0,45	1,09
Dépenses	0,92	2,89

Le budget annexe Locaux Culturels a été spécifiquement créé (délibération du 18 octobre 1999) aux fins de gérer les salles de spectacles de la Ville mises à disposition d'établissements culturels. Il a ainsi porté les travaux de la MC2. La gestion de la MC2 a été confiée à un EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) associant la Ville de Grenoble, l'État, le Département et la Région.

La Ville a cédé une partie de l'équipement à l'EPCC (matériels scéniques, etc.) mais reste propriétaire du bâtiment pour lequel des travaux d'amélioration à hauteur de 0,17 M€ seront menés en 2012. Un loyer versé par le gestionnaire est perçu par la Ville. Le montant de ce loyer est maintenu à l'identique en 2012, soit 1,7 M€

Par ailleurs, ce budget intègre depuis 2008 les opérations liées à la Salle de Musiques Amplifiées, équipement culturel pour lequel sont prévus des travaux à hauteur de 8,5 M€ HT.

Les travaux prévus en 2012 pour cet équipement sont de 2,8 M€ (travaux, études et mobilier).

IV. MISTRAL – EAUX CLAIRES

En millions d'euros	BP 2011	BP 2012
FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	0,00	0,31
Dépenses de gestion	0,00	0,30
Epargne de gestion	0,00	0,01
ANNUITE DE LA DETTE		
Frais financiers	0,00	0,00
Remboursement en capital	0,00	0,00
Epargne nette	0,00	0,00
INVESTISSEMENT		
Recettes	0,89	0,00
Emprunt	0,00	0,00
Autres recettes	0,89	0,00
Dépenses	0,89	0,00

Créée en 2005 dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la ZAC Mistral - Eaux Claires, ce budget annexe porte principalement sur l'amélioration du cadre de vie dans le respect des principes conventionnés avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Les dépenses inscrites au budget primitif 2012 permettront de réaliser sur le quartier Mistral les travaux de création des trottoirs "est" au droit des logements étudiants, et la fin de la placette du GRETA, ainsi que la démolition de l'école Mistral et des logements associés.

Les recettes attendues sont constituées par des subventions (0,31 M€) de l'Etat (ANRU), de la Région Rhône-Alpes, du Département de l'Isère et de Grenoble Alpes Métropole.

Les dépenses de travaux et les recettes de cession sont réalisées en section de fonctionnement puis transférées en fin d'année en section d'investissement par des écritures de stock.



V. SELF CLEMENCEAU

En millions d'euros	BP 2011	BP 2012
---------------------	---------	---------

FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	1,08	1,08
Dépenses de gestion	1,01	1,01
Epargne de gestion	0,07	0,07

ANNUITE DE LA DETTE		
Frais Financiers	0,00	0,00
Remboursement en capital	0,04	0,04
Epargne nette	0,03	0,02

INVESTISSEMENT		
Recettes	0,07	0,04
Emprunt	0,07	0,04
Autres recettes	0,00	0,00
Dépenses	0,10	0,06

Ce budget annexe retrace les activités de restauration administrative du Self Clemenceau à destination des agents de la Ville de Grenoble, principalement, et d'autres établissements.

Les dépenses et recettes de gestion sont stables par rapport à 2011.

Les dépenses d'investissement prévues à hauteur à 0,06 M€ consistent en une amélioration de l'acoustique. Ces dépenses, en baisse par rapport à 2011, permettent de réduire le recours à l'emprunt de 0,07 M€ à 0,04 M€



VI. STATIONNEMENT

En millions d'euros	BP 2011	BP 2012
---------------------	---------	---------

FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	10,52	7,94
Dépenses de gestion	4,92	2,82
Epargne de gestion	5,60	5,12

ANNUITE DE LA DETTE		
Frais financiers	2,07	1,95
Remboursement en Capital	2,24	2,31
Epargne nette	1,29	0,86

INVESTISSEMENT		
Recettes	0,72	0,71
Emprunt	0,00	0,00
Autres recettes	0,72	0,71
Dépenses	2,01	1,64

A partir de 2012, le budget annexe Stationnement connaît une forte évolution puisque l'activité du stationnement sur voirie (les dépenses : charges d'exploitation et charges du personnel du contrôle du stationnement et les recettes : horodateurs et droits de place) est transférée au budget principal. Le budget annexe Stationnement regroupe désormais les parkings en ouvrage et la gestion des parcs en enclos Vaucanson et Gare. Certains de ces ouvrages faisaient l'objet jusqu'à fin 2010 d'un budget annexe spécifique "Parkings en Régie".

Les recettes de gestion du budget annexe comprennent notamment les redevances de DSP (2,52 M€), les remboursements de taxe foncière par les délégataires (0,46 M€), les recettes des parcs Vaucanson et Gare (0,66 M€) et la subvention d'équilibre du budget principal (4,18 M€). Cette subvention est nécessaire pour que l'épargne de gestion dégagée (5,12 M€) soit suffisante pour couvrir l'annuité de la dette (4,26 M€).

Les recettes liées aux droits de stationnement (horodateurs, pour plus de 7,07 M€) sont transférées au budget principal et permettront de couvrir les charges de stationnement sur voirie, elles mêmes basculées au budget principal, et notamment les frais liés au personnel du contrôle du stationnement (1,36 M€) et les frais d'exploitation du stationnement sur voirie (1,04 M€), ainsi que la subvention au budget annexe.

En investissement, les postes principaux sont les travaux de démolition et reconstruction des silos 3,4 et 5 Villeneuve pour 0,80 M€ et les travaux de confortement de la structure du parking Europe pour 0,70 M€

Le remboursement du capital des emprunts représentera 2,31 M€ en 2012 et il n'y aura pas de recours nouveau à l'emprunt.

VII. TEISSEIRE – JEUX OLYMPIQUES

En millions d'euros	BP 2011	BP 2012
---------------------	---------	---------

FONCTIONNEMENT		
Recettes de gestion	0,00	0,75
Dépenses de gestion	0,00	0,73
Epargne de gestion	0,00	0,02

ANNUITE DE LA DETTE		
Frais financiers	0,01	0,01
Remboursement en Capital	0,70	0,00
Epargne nette	-0,71	0,00

INVESTISSEMENT		
Recettes	1,22	0,00
Emprunt	0,27	0,00
Autres recettes	0,95	0,00
Dépenses	0,51	0,00

Intégrée au projet de renouvellement urbain du quartier Teisseire, cette opération prévoyait entre autres la viabilisation des terrains à construire (construction de 400 logements par différents promoteurs), l'aménagement des espaces publics avec la création d'un parc urbain sur le terrain de l'ancienne usine Schneider.

Il est à noter que cette opération est financée en partie sur le budget principal et en partie sur le budget annexe (lots commercialisés).

En 2012, les principales dépenses concernent des travaux d'aménagement des espaces publics aux abords des logements (coût 670.754 €), les recettes sont constituées en partie par la vente de l'îlot C (Plurimmo) pour 725.000 € et des refacturations à hauteur de 25.920 €

Les dépenses de travaux et les recettes de cession sont réalisées en section de fonctionnement puis transférées en fin d'année en section d'investissement par des écritures de stock.

